



TEXTE ADOPTÉ n° 252
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

29 mars 2019

PROJET DE LOI

*autorisant la ratification de la convention n° 184
de l'Organisation internationale du travail
relative à la sécurité et la santé dans l'agriculture.*

(Texte définitif)

*L'Assemblée nationale a adopté sans modification le projet de loi,
adopté par le Sénat en première lecture, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 597 (2016-2017), 415, 416 et T.A. 97 (2017-2018).

Assemblée nationale : 900 et 1364.

Article unique

Est autorisée la ratification de la convention n° 184 de l'Organisation internationale du travail relative à la sécurité et la santé dans l'agriculture, adoptée à Genève le 21 juin 2001, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 29 mars 2019.

Le Président,
Signé : RICHARD FERRAND

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 900.

ISBN 978-2-11-154181-8



ISSN 1240 - 8468